FEDERATION
DES SERVICES
PUBLICS

la cgt

NMCA
NICE METROPOLE COTE D'AZUR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MAMAC DE NICE :

LA CGT NMCA ALERTE SUR LES RISQUES D'UNE RÉOUVERTURE PRÉCIPITÉE

Fermé depuis le 7 janvier 2024, le Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain (MAMAC) de Nice réouvrira partiellement dès la mi-décembre, selon une annonce de la municipalité relayée par la presse et confirmée en conseil municipal.

Après près de trois ans de fermeture, alors que le bâtiment a été vidé pour permettre les travaux, la perspective d'une réouverture dans un calendrier aussi contraint interroge sur les conditions de sécurité, la conservation des collections, l'accueil du public et les moyens dont disposeront les agents.

La réhabilitation du MAMAC répond à des besoins clairement identifiés : difficultés de circulation et d'accessibilité des publics, ponts thermiques, infiltrations, équipements dysfonctionnels, réserves obsolètes et accès aux personnes à mobilité réduite non conforme.

Les 1 475 œuvres de cette collection labellisée « Musée de France » ont été transférées dans des réserves externalisées afin de permettre la réalisation des travaux dans un bâtiment vidé, notamment pour prévenir les risques liés à la poussière, aux vibrations et aux incendies.

Le déménagement des collections, des bureaux et des équipements a représenté un travail considérable pour les équipes. Les études préalables ont également mis en évidence la nécessité de travaux importants.
Ces opérations ont été engagées pour permettre une réhabilitation globale du musée, adaptée à ses exigences patrimoniales, techniques et fonctionnelles. Elles ne peuvent être remises en cause par une décision de réouverture prise dans l'urgence.

Un musée ne se rénove pas comme un bâtiment ordinaire. La sécurité du bâtiment, la conservation des œuvres et l'accueil de tous les publics nécessitent des études, des compétences spécialisées et le respect des protocoles propres aux établissements muséaux.
Toute décision doit être préparée en concertation avec les équipes, les professionnels concernés, les architectes et les partenaires institutionnels compétents, notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Des interventions ponctuelles ne sauraient tenir lieu de réponse aux difficultés structurelles qui ont justifié les travaux. La réhabilitation du MAMAC ne peut se limiter aux façades et à quelques coups de pinceaux.

La fermeture du bâtiment n'a jamais signifié l'arrêt de l'activité du musée.
Malgré des conditions de travail profondément modifiées, les équipes du MAMAC ont poursuivi leurs missions et contribué au rayonnement du musée en France et à l'international, grâce à une programmation hors les murs ambitieuse.
Celle-ci témoigne de l'engagement des agents et de leur capacité à maintenir un service public culturel de qualité, malgré la fermeture du musée. Pourtant, ce travail demeure trop peu reconnu.

Dans le même temps, six postes n'ont pas été remplacés depuis la fermeture. Les équipes doivent continuer à assurer leurs missions hors les murs, absorber les contraintes liées au déménagement et à l'organisation des réserves externalisées, tout en préparant, dans l'urgence, une éventuelle réouverture partielle.

Les exigences augmentent, les délais se resserrent, mais les moyens humains et organisationnels ne suivent pas.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CGT dénonce une situation dans laquelle l'engagement des personnels est sollicité en permanence, sans reconnaissance suffisante de leur travail ni garanties sur les conditions dans lesquelles ils devront poursuivre leurs missions.

Au-delà des contraintes liées à la fermeture et à la préparation d'une éventuelle réouverture, les agents font état de difficultés persistantes : manque de concertation, visibilité insuffisante sur l'organisation et le calendrier, défaut de coordination et incertitudes concernant les moyens et les projets futurs du musée.
L'annonce d'une réouverture partielle à la mi-décembre, apprise par voie de presse, a renforcé ces inquiétudes.

Toute décision doit tenir compte de la réalité du travail, des moyens disponibles et des risques professionnels. La réouverture d'un équipement culturel ne peut se construire au prix d'une dégradation supplémentaire des conditions de travail.

Face à ces difficultés, notre syndicat a adressé un courrier à la municipalité, le 7 octobre dernier, pour alerter sur la situation du MAMAC. Celui-ci est resté sans réponse.
La Directrice Générale Adjointe à la Culture et au Patrimoine est venue rencontrer les équipes qui lui ont exposé leurs inquiétudes.
Si celles-ci ont été entendues, aucune réponse concrète n'a été apportée à leurs préoccupations.
À ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'un rendez-vous avec la Direction. Alors que la réouverture est annoncée publiquement, les agents restent sans visibilité suffisante sur son organisation, son calendrier et les moyens qui seront mobilisés.

Face à cette situation, la CGT Nice Métropole Côte d'Azur demande à la municipalité de prendre pleinement en considération les alertes des personnels et d'engager sans délai une concertation réelle avec les équipes et leurs représentants.

La CGT demande notamment :
· Le maintien de l'intégralité du programme de réhabilitation, conformément aux besoins identifiés et aux objectifs des travaux engagés ;
· Des garanties concernant la sécurité du bâtiment, la conservation des collections et l'accueil de tous les publics, sur la base des évaluations et vérifications nécessaires ;
· Une concertation effective avec les agents et leurs représentants sur les conditions, les modalités et le calendrier de réouverture ;
· Une information claire sur le périmètre de la réouverture envisagée, les interventions prévues et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre ;
· Des moyens humains et organisationnels suffisants pour assurer les missions du musée sans dégrader davantage les conditions de travail et la santé des personnels.

Le MAMAC est un équipement culturel majeur pour la ville de Nice, dont le rayonnement repose essentiellement sur l'engagement et les compétences de ses équipes.
La CGT Nice Métropole Côte d'Azur restera mobilisée pour que la réhabilitation du musée soit menée à son terme, dans des conditions garantissant le respect des personnels, la qualité des conditions d'accueil du public, et la sécurité des collections .

Nice, le 4 novembre 2026

Contact presse : Hugues JEFFREDO 06 84 77 85 51

SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR
33, AVENUE JEAN MÉDECIN 06000 NICE - TEL : 04.97.13.24.11

MAIL : SYNDICAT.CGT@VILLE-NICE.FR SITE INTERNET : CGTNMCA.FR
PAGE FACEBOOK : @CGTNMCA

